

Pour la Saône inférieure. . . 10,813,932 20 }  
 Pour la Saône supérieure. . . 9,793,965 30 } 20,607,897 50

Les 20,607,897 de fr. 50 de dépenses se répartissent, d'après les crédits, dans les départements que traverse la Saône, de la manière suivante :

1<sup>re</sup> SECTION. — SAONE INFÉRIEURE.

	Départements.	Dépenses dans les départements.	
Loi du 30 juin 1835.	Côte-d'Or . . . . .	1,425,621 50	} 3,117,825 91
	Saône-et-Loire. . . . .	803,396 62	
	Ain . . . . .	817,222 42	
	Rhône . . . . .	71,585 37	
Loi du 19 juillet 1837.	Côte-d'Or . . . . .	2,237,546 18	} 3,626,591 18
	Saône-et-Loire. . . . .	1,157,340 "	
	Ain . . . . .	231,705	
Loi du 8 juillet 1840	Côte-d'Or . . . . .	267,814 79	} 4,069,515 11
	Saône-et-Loire. . . . .	2,255,502 9	
	Ain . . . . .	755,546 "	
	Rhône . . . . .	790,652 23	
		TOTAL. . . . .	10,813,932 20

2<sup>e</sup> SECTION. — SAONE SUPÉRIEURE.

Loi du 30 juin 1835	Haute-Saône . . . . .	435,338 97	} 538,542 97
	Côte-d'Or . . . . .	103,204 "	
Loi du 19 juillet 1837	Haute-Saône . . . . .	6,839,468 "	} 9,255,422 33
	Côte-d'Or . . . . .	2,415,954 33	
		TOTAL DE LA 2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	9,793,965 30

## CHAPITRE III.

## Perception du trésor sur la Saône.

Les produits que le trésor public retire de la Saône sont de deux sortes. Ils consistent : 1<sup>o</sup> dans les droits de navigation pour le transport des voyageurs et des marchandises ; 2<sup>o</sup> dans la ferme des droits de pêche et de chasse.